



MAIRIE  
DE  
TRÉGUNC

## Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quatorze, le vingt-trois septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de

**Monsieur BELLEC Olivier**

Etaient présents : MM. BELLEC Olivier – SCAER JANNEZ Régine - SELLIN Yannick – VOISIN Valérie - RIVIERE Marie-Pierre – DERVOUT Dominique - LE GAC Muriel – DION Michel - FLOCH ROUDAUT Rachel - LAURENT Luc – DOUX BETHUIS Sonia - ROBIN Yves – GALBRUN Karine - NIMIS Philippe – VERGOS Sylvie – LE MAREC Vincent – JOLLIVET Patricia - BORDENAVE Bruno – JOULAIN Anita – DADEN Paul – JAFFREZIC Christiane – SALAUN Fanny – CANTIE René - SINQUIN DANIELOU Gisèle – CHARPENTIER Pascal - LE GUILLOU Marthe.

formant la majorité des membres en exercice.

Objet

Les conseillers absents ont donné procuration de voter en leur nom :

- Michel TANGUY à Michel DION
- Jean-Paul NIVEZ à Luc LAURENT
- Brigitte BANDZWOLEK à Marthe LE GUILLOU

Date de convocation : 16 septembre 2014

Sonia DOUX BETHUIS est nommée secrétaire de séance.

### ACQUISITION D'UN TERRAIN A PENANROS

Nombre de Conseillers  
En exercice : ..... 29  
Nombre de présents : ..... 26  
Nombre de votants : ..... 29

Le Maire certifie sous sa responsabilité  
Le caractère exécutoire de cet acte  
transmis au représentant de l'Etat et  
informe qu'il peut faire l'objet d'un recours  
pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif de Rennes dans un délai de  
deux mois.

Madame SCAER JANNEZ, Adjointe au Maire, explique que suite à une procédure de classement, la Commune est devenue propriétaire en 2002 de la voirie intérieure du lotissement RAMOND à Pénanros. À l'époque, les parcelles AK 287 et 288 à usage de parking n'ont pas été prises en compte dans la procédure de classement. Ces parcelles sont en très bon état ; elles ont été enrobées par Mme RAMOND lors de la remise en état de la voirie du lotissement. (Le plan est joint en annexe à la présente délibération. Les Domaines ont estimé le coût de ces terrains à 8 300 €. Madame RAMOND a proposé de céder gratuitement ces 2 parcelles à la Commune. La commune prendra à sa charge l'intégralité des frais inhérents à cette acquisition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser l'acquisition des parcelles AK 287 (58 m<sup>2</sup>) et AK 288 (108 m<sup>2</sup>), situées au lotissement de Pénanros et appartenant à Madame RAMOND Nicole, à titre gratuit,
- d'autoriser le Maire à signer les différents documents relatifs à cette acquisition.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

A Trégunc, le 24 septembre 2014

LE MAIRE  
Olivier BELLEC



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212902936-20140929-DE14230917-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/09/2014